

COMPTE RENDU

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Nombre de membres présents ou représentés : 80

Nombre de membres adhérents : 169

Il est établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom ou en tant que mandataire.

Selon les statuts en vigueur, l'assemblée générale statutaire doit être composée du quart au moins des membres en exercice, si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau, à quinze jours d'intervalle, et cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

ORDRE DU JOUR :

Les délibérations porteront sur l'ordre du jour suivant :

- Modifications des statuts,
- Modifications du règlement intérieur de l'association,
- Révocations suite à l'adoption des statuts,
- Questions diverses,



Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées

Association Loi de 1901 - J.O. du 11.01.89 – **Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 18.12.2008**

SIRET : 379 155 070 00046 - Code APE : 8810 C – RNA : W072000302 - E-mail : president@apatph.fr

Pôle administratif : 310, chemin des Roquelles – 07170 LAVILLEDIEU – ☎ 04.75.94.74.63

Le 14 octobre 2020 à 14h00, les membres de l'association « Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées » se sont réunis au siège social située 310 chemin des roquelles à Lavilledieu, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation du conseil d'administration représenté par son président CARETTE Christophe en date du 28 septembre 2020, suite à l'assemblée générale statutaire qui n'a pu délibéré valablement du fait du Quorum non atteint.

Les documents utiles aux délibérations du jour ont été mis à disposition comme précisé dans la convocation, au bureau associatif 615 avenue martin Sauze 07170 Lavilledieu, uniquement sur rendez-vous suite à la crise sanitaire.

La séance est ouverte à 14 h 32

Le président propose un vote à mains levées ou à bulletins secrets, l'assemblée accepte le vote à mains levées aucune demande de bulletin secret n'est faite.

Il est proposé aux personnes souhaitant être scrutateurs de lever la main. Deux personnes se proposent et il est procédé au vote :

Scrutateurs : Sylvie CROS et Christelle LEGRAS élus à l'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Robert VERNET élu à l'UNANIMITE

Nous sommes aujourd'hui présents sur proposition du conseil d'administration qui a délibéré le 3 septembre 2020, sur un changement de statut et de règlement intérieur de l'association.

Ceci dans le but d'être le plus clair possible et toujours sur le même principe depuis l'élection de la nouvelle gouvernance.



MODIFICATION DES STATUTS :

Une refonte totale souhaitée par le conseil d'administration afin d'apporter une plus grande compréhension de tous, et coller aux nouveaux objectifs de l'association.

L'ensemble des statuts n'a pas été lu en assemblée sachant que ce document était à disposition pour consultation au bureau associatif.

Les points notables qui ont changé :

- Le nombre d'administrateur passe à 6 au minimum et à 18 au maximum et ce comme le prévoit la loi, auparavant les statuts prévoyaient un nombre entre 12 et 20.
- La gratuité des adhésions pour les usagers de l'association, ce qui reconnaît le travail de nos travailleurs usagers de l'ESAT et les membres fondateurs ont été supprimés.
- Les agents salariés de l'association ainsi que leur famille jusqu'au 3^{ème} degré ne peuvent prétendre à intégrer le conseil d'administration.

Le président propose une application immédiate après délibération de l'assemblée.

LA PROPOSITION DE CHANGEMENT DE STATUTS AVEC APPLICATION IMMEDIATE EST APPROUVEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

AVEC LA MAJORITE DE 59 VOIX, 18 VOIX CONTRE ET 3 VOIX ABSTENTIONS

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le conseil d'administration propose à l'assemblée de changer le Règlement intérieur de l'association afin d'être en corrélation avec les nouveaux statuts, et redéfinir et réévaluer les missions de chacun, bureau, conseil d'administration, adhérents, directeur Et définir au mieux le règlement.

L'ensemble du règlement intérieur n'a pas été lu en assemblée sachant que ce document était à disposition pour consultation au bureau associatif.

LA PROPOSITION DE CHANGEMENT DE REGEMENT INTERIEUR AVEC APPLICATION IMMEDIATE EST APPROUVEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

AVEC LA MAJORITE DE 62 VOIX, 18 VOIX CONTRE ET 0 VOIX ABSTENTION



Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées

Association Loi de 1901 - J.O. du 11.01.89 – Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 18.12.2008

SIRET : 379 155 070 00046 - Code APE : 8810 C – RNA : W072000302 - E-mail : president@apatph.fr

Pôle administratif : 310, chemin des Roquelles – 07170 LAVILLEDIEU – ☎ 04.75.94.74.63

LES REVOCATIONS

En application des nouveaux statuts, nous vous proposons la révocation de certains administrateurs élus le 26 septembre 2020.

- Monsieur VALLEIX Yves (parent d'une salariée)

**PROPOSITION DE REVOCATION APPROUVEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
AVEC LA MAJORITE DE 58 VOIX, 18 VOIX CONTRE ET ABSTENTION 4**

- Madame ARLAUD Nicole (salariée)

**PROPOSITION DE REVOCATION APPROUVEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
AVEC LA MAJORITE DE 59 VOIX, 18 VOIX CONTRE ET ABSTENTION 3**

- Monsieur GODIN Nicolas (époux d'une salariée)

**PROPOSITION DE REVOCATION APPROUVEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
AVEC LA MAJORITE DE 58 VOIX, 18 VOIX CONTRE ET ABSTENTION 4**

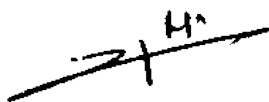
- Madame GODIN Karine (salariée)

**PROPOSITION DE REVOCATION APPROUVEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
AVEC LA MAJORITE DE 59 VOIX, 19 VOIX CONTRE ET ABSTENTION 2**

- Monsieur BLACHERE Eirik (salarié)

**PROPOSITION DE REVOCATION APPROUVEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
AVEC LA MAJORITE DE 59 VOIX, 19 VOIX CONTRE ET ABSTENTION 2**

SIGNATURE DU SECRETAIRE



SIGNATURE DU PRESIDENT



APATPH
07170
LAVILLEDIEU
PRESIDENT

